

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2021 - ENFIN QUELQUE CHOSE !



Morad Quaisse



Yaelle Dayan



Alexis Martin



Aline Ciotta Bernard



Taib El Khayat



Juan Espin Alonso

POURQUOI LA CFDT SIGNE-T-ELLE L'ACCORD NAO CETTE ANNÉE ? :

Pour la première fois, **la CFDT a signé l'accord NAO** (Négociation Annuelle Obligatoire). La direction a fait un petit pas dans le dialogue social. **Le peu de revendications qu'elle a accepté nous paraissent utiles pour les salariés dans ces temps difficiles.**

Voici quelques exemples de **nos revendications acceptées par la direction :**

- Revalorisation de la participation de la direction au **E-ticket restaurant à 4,50 € / jour** avec une valeur faciale du E-ticket à 8 €.
- Rémunération du **congé paternité à 100% sans condition d'ancienneté.**
- **Revalorisation des indemnités kilométriques à 0,38€/km** pour les déplacements dans le cadre professionnel.
- **Budget prévisionnel d'augmentations** individuelles des salaires de 2%.
- **Envoi d'un email aux salariés** lors de l'acquisition d'un **congé ancienneté.**
- Facilitations pour les salariés ayant des déplacements longs ou difficiles à **recourir au télétravail.**
- Le salarié pourra modifier et **définir ses horaires de travail** (incluant la pause déjeuner) en accord avec son responsable pour la **prise en compte de contraintes personnelles**, avec une attention particulière pour les salariés sans RTT. L'information sera donnée dans l'ordre de mission.
- Modification du Bilan Annuel pour **mettre en valeur les plans de carrière.**
- **Point de fin de mission obligatoire avec le Service RH** comme étape de carrière.
- Formaliser les CAP pour avoir un **point de mission au moins tous les trimestres** avec son manager qui rédigera un compte-rendu.
- Partenariat avec une **association pour un accompagnement des travailleurs handicapés** et une meilleure prise en charge.

La CFDT est consciente que **le bilan est insuffisant** ([Voir la liste des revendications](#)) mais **un premier pas a été franchi par la direction** et nous espérons faire mieux les prochaines années.



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2021 - ENFIN QUELQUE CHOSE !



Morad Quaisse



Yaelle Dayan



Alexis Martin



Aline Ciotta Bernard



Taib El Khayat



Juan Espin Alonso

CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - TÉLÉTRAVAIL :

Nous avons **vécu des mois très difficiles avec cette crise sanitaire** durant laquelle **vos élus CFDT étaient très présents et force de propositions** pour la gestion de la crise avec la direction.

Le contexte inédit que nous vivons actuellement appelle encore plus l'équipe CFDT DEGETEL à être **un lieu de construction d'un collectif** permettant de ne pas rester seul.

Par l'écoute, le conseil, et par la mise à disposition d'infos fiables, nous continuons à vous accompagner.

N'hésitez pas à nous contacter.

Vous avez été nombreux à répondre **au questionnaire** réalisé par le CSE en lien avec la direction de Degetel **sur la crise sanitaire** et nous vous en remercions. L'analyse de vos réponses a remonté plusieurs points intéressants et notamment votre **intérêt pour le télétravail**. Les équipes **CFDT avaient signé un accord de Télétravail en 2019** donnant la possibilité de travailler **jusqu'à 2 jours par semaine** à distance ([Accord Télétravail](#)).

Cet accord, minimaliste à notre avis, est **une première avancée susceptible d'être améliorée** grâce à vos remontées et remarques.

N'hésitez pas à prendre les devants en demandant à la responsable Ressources Humaines de Degetel **la formalisation du télétravail dans le cadre de l'accord** avant le retour à la "normale" post-Covid.

Les élus de la CFDT vous souhaitent d'excellentes vacances d'été !



NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2021 - ENFIN QUELQUE CHOSE !



Morad Quaisse



Yaelle Dayan



Alexis Martin



Aline Ciotta Bernard



Taib El Khayat



Juan Espin Alonso

POURQUOI ADHÉRER ?

L'adhésion est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent rejoindre la cfdt.

Être adhérent à la CFDT permet :

- De bénéficier d'une **information**, d'un **soutien individuel** tant sur le plan professionnel que juridique.
- D'être **informé sur vos droits, sur l'actualité sociale** de votre région, de votre branche professionnelle...

Les adhérents bénéficient du **service téléphonique "Réponse à la carte"**.

Ce service permet **un accompagnement personnalisé** sur l'ensemble du territoire. Par exemple :

- Une question sur **vos conditions de travail** ou **vos conditions professionnelles** ?
- Un doute sur **vos conditions de travail** ?
- Un besoin d'information sur **la formation professionnelle** ?
- Une interrogation sur votre **passage à la retraite ou sur le chômage** ?
- Un problème plus personnel **de mobilité ou de logement** ?

Être adhérent à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- En **participant aux débats et aux actions** proposées par l'organisation.
- En représentant la CFDT au sein de votre entreprise ou en étant **candidat aux élections représentatives du personnel**.

Pourquoi est-ce important d'être toujours plus nombreux à la CFDT ?

- En rejoignant la CFDT, **les adhérents contribuent à la renforcer**.
- Plus les adhérents sont nombreux, **plus la CFDT est représentative**.

REJOIGNEZ-NOUS , ADHÉREZ ET PROFITEZ DE L'ENSEMBLE DES SERVICES CFDT.

CONTACT

Section DEGETEL CFDT

Mail : contact@cfdtdegetel.fr | Site de la section : www.cfdtdegetel.fr

Bulletin d'adhésion : <http://www.cfdtdegetel.fr/index.php/formulaire-adhesion>